

## ANNEXE 2

**Demande d'autorisation de destruction à tir  
des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts  
Périodes en 2022**

Demandeur :

Nom :	Prénom :
Adresse :	CP, Ville :
Qualité ( <i>propriétaire, possesseur ou fermier</i> ) :	

Je demande la destruction à tir de(s) l'espèce(s) suivante(s) :

Groupes	Espèces	Périodes maximales de destruction à tir	Lieux : communes, lots, références cadastrales
1	<b>Chien Viverrin</b>	<b>Du 02/02/2022 au 22/08/2022</b>	
1	<b>Raton Laveur</b>	<b>Du 02/02/ 2022 au 22/08/ 2022</b>	
1	<b>Ragondin, cité pour mémoire</b>	<b>Toute l'année</b>	
1	<b>Rat Musqué, cité pour mémoire</b>	<b>Toute l'année</b>	
1	<b>Bernache du Canada</b>	<b>Du 01/02/ 2022 au 31/03/ 2022</b>	
2	<b>Corbeau Freux et corneille noire</b>	<b>Du 02/02/ 2022 au 31/03/2022,</b> (pas de formalités administratives)	
		<b>Du 01/04/ 2022 au 10/06/2022,</b> si menace pour santé/sécurité publiques, protection faune et flore, dommages importants aux activités agricoles et forestières, si aucune autre solution satisfaisante	
		<b>Jusqu'au 31/07/2022,</b> pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles si aucune autre solution satisfaisante	
2	<b>Renard :</b> uniquement sur les communes de Ribeauvillé, Bergheim, Guémar, Zellenberg, Beblenheim, Ostheim, Bennwihr, Houssen, Colmar, Grussenheim, Jebnheim, Holtzwihr, Horbourg-Wihr, Wickerswihr, Muntzenheim, Forstchiwihr, Andolsheim, Sundhoffen, Durrenentzen, Kunheim, Biesheim, Volgelsheim, Algolsheim, Obersaasheim	<b>Du 01/03/ 2022 au 31/03/2022,</b>	
		<b>Au-delà du 31 mars,</b> sur terrains consacrés à l'élevage avicole	

Suite aux dégâts ou dommages constatés :

Localisation (communes, lieux-dits, lots de chasse, sections, parcelles ...) et commentaires :

Je demande à m'adjoindre pour ces destructions de .... **tireurs**<sup>(\*)</sup>. Chaque tireur devra être porteur, lors de son intervention sur le terrain, d'une copie de l'autorisation préfectorale de destruction à tir accordée au détenteur du droit de destruction.

<sup>(\*)</sup> préciser le nombre

Sous réserve d'obtenir l'autorisation de destruction à tir de ces animaux susceptibles d'occasionner des dégâts :

- je procéderai personnellement à ces opérations<sup>(\*)</sup> ;
- j'y ferai procéder en ma présence<sup>(\*)</sup> ;
- je délèguerai par écrit le droit d'y procéder à la personne ou aux personnes nommément désignées dans la délégation que je joins à la présente demande<sup>(\*)</sup>.

<sup>(\*)</sup> Rayer la mention inutile.

Je déclare avoir vérifié que chaque tireur soit détenteur du permis de chasser validé dans le département du Haut-Rhin.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

A..... , le .....

Signature :

**Demande à transmettre à :**

Direction départementale des territoires du Haut-Rhin  
3 rue Fleischhauer  
Cité administrative - Bâtiment Tour  
68026 COLMAR Cedex  
Courrier électronique : [ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr)